

Indemnisation Annulation Vol - attaque Orly

Par Picard Audrey, le 12/04/2017 à 14:14

Bonjour

Nous devions partir au Portugal le 18 mars, jour de l'attaque à l'aéroport d'Orly. Notre vol pour Faro a été annulé. La compagnie ne proposait pas d'autre vol pour cette destination dans les jours suivants. Nous avons donc du annuler notre vol, notre hotel sur place et notre location de voiture. Le vol nous a été remboursé par la compagnie aérienne mais reste à notre charge les frais de résiliation de la location de voiture et l'hotel pour près de 600 €.Je comprends que c'est "une circonstance exceptionnelle" donc pas d'imdemnisation de la part de la comagnie aérienne.

Vers qui peut-on se tourner pour être dédommagé?

merci pour votre aide